

Commune de Montigny-en-Ostrevent



ARRÊTÉ

**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Montigny-en-Ostrevent**

Le Maire de Montigny-en-Ostrevent,

Vu la déclaration préalable présentée le 26 avril 2017 par Monsieur PEGORARO Anthony demeurant 15 avenue du Parc à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- édification d'une clôture ;
- sur un terrain situé 15 avenue du Parc à Montigny-en-Ostrevent (59182) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 06/10/2016 ;

Vu les pièces fournies le 12/05/2017 ;

Vu l'avis de la DRAC des Hauts-de-France, Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord, en date du 07/06/2017 ;

Considérant que le projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du bâtiment entrée du château et tours, monument historique ;

Considérant qu'en l'état, le projet est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords ;

Considérant que la haie dense en place aujourd'hui donne à l'avenue du Parc et à la rue du Manège un certain caractère paysager. En supprimant cette haie et en la remplaçant par un grillage, le projet va banaliser les abords du bâtiment d'entrée du château et ses tours. En effet, cette nouvelle clôture monotone, répétitive donnera un effet « cage » au jardin, et s'avérera peu qualitative visuellement et très impactante compte tenu de son implantation sur une parcelle d'angle ;

Considérant les dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du Code de l'Urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Les prescriptions suivantes de Madame l'architecte des Bâtiments de France devront être strictement respectées :

La haie existante devra être maintenue et le grillage rigide devra être implanté derrière cette haie. Ce grillage devra être entièrement dissimulé sur toute sa hauteur et toute sa longueur de végétation.

Montigny-en-Ostrevent, le 26 JUIN 2017
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Luc Coquerelle'.

